CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

SÉANCE DU MARDI 2 MAI 1911

Un vœu posthume. - Secours aux institutrices mères de famille. - L'observatoire d'Hem. - Augmentations de traitement aux cantonniers La réintégration des cheminots Clôture de la session

Le Conseil général du Nord a repris, mardi après-midi, ses travaux qu'il avait interrompus vendredi, ne pouvant en terminer cette semaine-là avec son ordre du jour.

Un gros tiers des conseillers ne sont pas revenus. La séance, ouverte un peu avant trois heures, est présidée par M. Vancauwenberghe. M. Vincent, préfet, est présent au bureau.

Le président communique les lettres d'excuses de MM. Vandenbussche, Garin, Petit, Le Glay, Demolon.

LE BUREAU DE BIENFAISANCE DE MARQUETTE

a écrit au Conseil général pour s'inscrire en faux et pour protester contre le reproche d'irrégularité qu'on lui a adressé.

UN VŒU POSTHUME

de M. Riches, parvenu au bureau, est renvoyé à la commission compétente. Il sera rapporté à la session d'août.

AJOURNEMENT DE LA SESSION D'AOUT

41 conseillers ont signé une proposition tendant à ajourner au 25 septembre l'ouverture de la session d'août. L'assemblée approuve.

LA CONCESSION MONGY

revient quelques instants sur le tapis. On déclare que les propositions devront être présentées à la commission avant d'être rapportées à la session d'août.

M. le Préfet ajoute que M. Mongy sera considéré comme formulant une nouvelle demande de concession; par conséquent, d'autres demandes que la sienne pourront être accueillies et examinées.

LES RAPPORTS

A la demande de M. le président, on liquide les rapports à crédits pour permettre à la commission du budget d'arrêter ses comptes.

La question des secours aux familles nombreuses nécessiteuses est renvoyée jusqu'à plus ample documentation.

Les INSTITUTRICES de 3e, 4e et 5e CLASSE

Lors de sa dernière session, le Conseil général a renvoyé à l'Administration, avec avis favorable, un vœu tendant à ce qu'un complément de traitement soit accordé sur les fonds du département aux institutrices titulaires des 5e, 4e et 3e classes, dans les mêmes conditions qu'aux instituteurs des dites classes.

En vertu de la décision prise par le Conseil général le 5 mai 1905, les instituteurs-adjoints titulaires comptant au moins six années de services, appartenant aux 5e, 4e et 3e classes et dont le classement général ne leur permet pas de prendre la direction d'une école, reçoivent une allocation départementale de 100 fr.; d'autre part, les titulaires d'école desdites classes bénéficient également de la même faveur pendant les trois années qui suivent leur nomination.

1.304 institutrices du Nord satisfont actuellement à ces conditions. Elles sont ainsi réparties dans les 3e, 4e et 5e classes : 3e classe, 529; 4e classe, 525; 5e classe, 250.

L'assimilation complète des institutrices aux instituteurs en ce qui concerne l'indemnité départementale, entraînerait donc l'inscription au budget d'un crédit annuel de 130.400 fr.

Sur les 1.304 institutrices qui peuvent prétendre à l'indemnité départementale, 801 sont mariées ou veuves.

Parmi ces institutrices, 24 sont veuves ou divorcées avec un ou deux enfants, dont 15 en 3e classe, 6 en 4e classe, et 3 en 5e classe.

M. Cantineau, rapporteur, conclut à l'allocation d'un supplément de 100 francs en stipulant que ce secours cessera dès que les enfants des bénéficiaires auront atteint l'âge de 18 ans pour les garçons et 21 ans pour les filles.

Sur la proposition de M. Durre, l'assemblée ratifie les propositions du 3e bureau, mais en fixant la limite d'âge des enfants uniformément à 16 ans.

L'OBSERVATOIRE D'HEM

M. Maurice, rapporteur. Dans sa session de septembre 1910, le Conseil général avait décidé de consulter des compétences sur l'utilité des travaux de M. Jonckheere, directeur de l'Observatoire d'Hem, afin de savoir si cet établissement mérite les subsides départementaux.

M. le doyen de la Faculté des Sciences à Lille et M. le directeur de l'Observatoire de Paris ont été priés de donner leur avis. Le premier déclare que l'Observatoire d'Hem est très bien outillé et installé, qu'on y travaille beaucoup et que des résultats heureux y ont été obtenus.

Le second a constaté lui aussi l'excellente installation. Le directeur a publié la liste de 400 groupes stellaires. Il est désirable que M. Jonckheere puisse poursuivre son œuvre.

Le rapporteur ajoute que M. Jonckheere a installé un poste de télégraphie sans fil et il se tient en rapport avec l'Observatoire de Paris et la Tour Eiffel. Malheureusement, ses ressources personnelles sont épuisées et sa situation est critique. En conséquence, le 3e bureau propose au Conseil de lui allouer un subside de 4.000 francs en souhaitant que l'Etat vienne en aide aux Observatoires de province.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

LE TRAITEMENT DES CANTONNIERS

Dans sa session d'août 1910, le Conseil général, saisi de vœux tendant à l'amélioration de la situation des cantonniers, a voté un crédit de 15.000 francs destiné à accorder aux cantonniers une indemnité familiale de 2 fr. par mois pour chaque enfant vivant, de deux ans au moins et jusqu'à l'âge de vingt ans. Il a renvoyé à la présente session l'examen des autres questions relatives à l'amélioration de la situation des cantonniers départementaux, afin de connaître, avant de prendre une décision, les charges nouvelles qu'aurait à assumer le département en donnant une suite favorable aux propositions émises.

Le 4e bureau, rapporteur M. Bourdon, propose de fixer comme suit les augmentations : 15 fr. par mois aux cantonniers chefs; 12 fr. aux paveurs; 9 fr. aux souffleurs; 6 fr. aux terrassiers.

M. Potié fait remarquer que les augmentations accordées par le bureau laissent encore les traitements des cantonniers inférieurs à ceux que donnent les entrepreneurs à leurs ouvriers. Le département du Nord ne devrait pas rester en retard sur les patrons.

On prévoit une dépense globale de 85.000 fr.; mettons 100.000 fr. et donnons 20 fr. aux cantonniers chefs, 15 fr. aux paveurs, 12 fr. aux souffleurs et 10 fr. aux terrassiers.

M. Bourdon dit que les salaires des cantonniers du Nord sont déjà supérieurs à ceux des cantonniers du Pas-de-Calais.

MM. Davaine et Dansette parlent tour à tour en faveur des cantonniers.

M. Delesalle. — Il est choquant de donner 20 fr. à ceux qui gagnent le plus et 10 fr. à ceux qui gagnent le moins. Il serait plus juste de répartir le crédit uniformément entre tous ces petits fonctionnaires, par exemple : donner 15 fr. à chacun.

M. Motte. — Cette proposition part d'un bon naturel, c'est la justice distributive idéale. Mais les ouvriers n'ont pas coutume de formuler dans ce sens leurs revendications. Les bâcleurs ne prétendent pas gagner autant que les rattacheurs.

M. Krebs. — Ce ne sont pas des hommes.

M. Motte. — Pardon, nous avons des grands bâcleurs et des grands rattacheurs. Toujours chacun gagne selon son grade; il y a des ouvriers faits, des intermédiaires et des débutants.

M. Potié dit qu'il a assisté à la réunion des délégués des cantonniers et ouvriers agricoles; il a constaté l'écart des salaires respectifs des paveurs et des terrassiers.

M. Delesalle. — L'écart est maintenu avec ma proposition; il est augmenté avec la vôtre.

M. Motte. — Il est fâcheux de constater la décomposition faite par M. Delesalle d'une somme pour la paye et d'une autre pour secours.

M. Delesalle. — Pour obtenir votre voix je retire la décomposition.

M. le Préfet. — Je constate que le Conseil est unanime à vouloir porter à 100.000 francs l'augmentation.

M. Delesalle. — Il y a 710 cantonniers; si qui donne une augmentation uniforme de 15 fr. cela fera 110.000 francs.

La proposition Delesalle, mise aux voix, est repoussée.

La proposition Potié est adoptée.

M. Davaine invite M. le Préfet à prévenir les communes intéressées d'avoir à tenir compte de ces augmentations dans leur prochain budget.

LES INSPECTEURS DU TRAVAIL

M. Binauld, 5e bureau, rapporte une proposition d'augmentation de traitement pour les inspecteurs du travail. Il conclut par un avis défavorable et M. Davaine explique que le département ne doit pas se substituer à l'Etat pour la rétribution de ces fonctionnaires.

M. Delesalle. — D'accord, mais la règle doit être générale, regardez votre budget, combien de fonctionnaires de l'Etat touchent à la caisse départementale? Les inspecteurs du travail méritent notre intérêt, nous devons désirer et les industriels avec nous, que ces fonctionnaires restent le plus longtemps dans le même poste.

M. Vancauwenberghe. — Il n'y a en effet pas de fonctionnaires de l'Etat qui ne touchent de supplément. Réservons la question de chiffre et votons le principe d'allocation.

Adopté.

LE TRAMWAY DU MARAIS DE LOMME

M. Potié, 4e bureau, rapporteur d'un vœu relatif à la création d'un tramway Lille-Marais de Lomme, conclut par un avis favorable en invitant le Conseil à demander la déclaration d'utilité publique et à autoriser la signature du contrat de concession.

M. Binauld rappelle que le Conseil municipal de Lille avait émis un avis défavorable au tracé du projet. Il demande que ce tracé soit modifié et passe par le quartier des Bois-Blancs.

M. Potié. — Je ne suis pas surpris que le représentant de la ville de Lille cherche à augmenter la prébende que touche la capitale flamande, mais j'ai déjà signalé les inconvénients de ce tracé. Je demande le maintien du projet.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

LA COMMISSION DU BUDGET

M. Buissart rend compte des décisions prises par la commission du budget après l'examen des divers crédits proposés.

La question de l'Observatoire d'Hem revient. L'an dernier, un premier subside de 4.000 fr. avait été voté. M. Jonckheere en a reçu la moitié. Est-ce 4.000, est-ce 6.000 francs, qui lui seront versés en 1911? Il y a confusion et cette confusion augmente avec l'échange de vues qui se renouvelle.

M. le Préfet intervient. On décide que le subside est de 4.000 fr. pour 1911; on paiera donc les 2.000 fr. restant disponibles et un crédit de 2.000 fr. sera inscrit au budget supplémentaire de 1911.

LES CONGRÈS DE L'EXPOSITION DE ROUBAIX

Le Conseil général avait été saisi de plusieurs demandes de subsides en faveur des congrès qui s'organisent à l'occasion de l'Exposition internationale du Nord de la France à Roubaix. La commission du budget, qui les a examinées, propose d'allouer 16.000 francs, somme globale, à la disposition de la municipalité de Roubaix qui la répartira.

Adopté.

LA RETRAITE DE M. JEAUJEAN

La semaine dernière, on avait voté une indemnité de départ de 6.000 francs en faveur de M. Jeaujean, agent voyer de l'arrondissement de Valenciennes. Ce n'était pas conforme à la règle. La commission des finances rappelle qu'à la dernière session le Conseil décida en principe que les agents quittant leur service à l'âge de retraite, recevraient une indemnité égale à la moitié d'une année de leur traitement. C'est donc 3.000 francs que peut recevoir M. Jeaujean.

M. Fouquet. — En donnant 6.000 francs vous ne faites que restituer ce que M. Jeaujean a versé indûment pendant dix ans pour la retraite.

M. le Préfet. — Il y a une règle établie, je prie le Conseil général de la maintenir. Beaucoup d'agents ont dépassé l'âge de la retraite, il n'est pas admissible qu'ils puissent demander des restitutions.

Le président consulte l'assemblée. On décide de maintenir la règle adoptée en septembre, l'indemnité de départ sera égale au traitement de 6 mois.

L'ensemble des propositions de la commission du budget sont adoptées.

La Réintégration des Cheminots

M. Barrois-Brame fait rapport sur une proposition de MM. Defontaine, Cathelotte, Loridant, Pigé, ainsi conçue :

Regrettant l'attitude rigoureuse des Compagnies, le Conseil général émet le vœu qu'elles se soumettent au désir de la nation et qu'elles suivent l'exemple de l'Etat en réintégrant les agents révoqués qui n'ont commis aucun acte de sabotage ou de violence, engage le gouvernement et le Parlement à poursuivre avec énergie cette réintégration.

Le rapporteur oppose comme conclusion du bureau : 1° un texte « invitant simplement les Compagnies à examiner avec la plus grande bienveillance les demandes de réintégration qui lui sont présentées, en tenant compte des états de service des agents et de leur ancienneté »; 2° une motion rédigée par lui-même et disant « que la Compagnie du Nord soit laissée libre de choisir son personnel ».

Le 4e bureau fait remarquer que la discipline est indispensable dans tous les services, que les Compagnies ont le droit de choisir leur personnel.

M. Durre. — Quand on fait appel à la bienveillance des Compagnies, qu'obtient-on? La Chambre y a fait appel. La réponse des Compagnies fut intransigeante. Il est donc nécessaire que le Conseil général se prononce plus catégoriquement. Tous nous déplorons les effets de la grève, nous savons ce qu'elle coûte, c'est une arme dont le tranchant le plus acéré se retourne contre l'ouvrier. Mais la grève des cheminots fut calme, il n'y eut pas de violences dans le Nord. Les cheminots ne sont pas responsables du conflit, c'est le Gouvernement qui n'a pas fait tout son devoir. Le Conseil général ne peut pas se refuser à mettre fin à la misère des familles des cheminots. La plupart des révoqués sont de bons agents, il en est qui comptent jusqu'à 19 ans de services. Le maintient de leur révocation est impossible. Le Gouvernement avait reconnu le droit de grève pour les agents des chemins de fer. D'autre part, ceux-ci étaient irrités, on leur avait fait des promesses qui ne se réalisaient pas. Voilà dans quelles conditions la grève a éclaté. Aujourd'hui dans un esprit d'apaisement nous demandons au Conseil général d'adopter notre vœu.

M. Barrois-Brame. — Nous avons tous été peinés de cette grève. Certes, les agents révoqués ne sont pas nombreux. Mais je ne crois pas qu'il soit de notre compétence de les faire réintégrer. Les Compagnies ont la responsabilité de leur service, c'est à elles de prendre les mesures qui conviennent.

M. Pleet. — Dans les révocations on a voulu surtout frapper des syndicats. Parmi les révoqués il y a 71 secrétaires et 500 administrateurs de syndicats. On peut dire que ce sont les meilleurs agents.

M. Lebas. — Le président du Conseil lui-même a reconnu que la punition était suffisante. Les familles des révoqués souffrent la misère. C'est une illusion de compter sur l'efficacité d'un appel à la bienveillance des Compagnies. Il faut le dire franchement : les Compagnies ne voudront pas réintégrer. Et alors le Gouvernement leur forcera la main. Il faut dire avec qui nous sommes : avec les Compagnies ou avec le Gouvernement. Les Compagnies font preuve d'aveuglement. Nous devons formuler une motion énergique et déclarer que nous sommes avec le Gouvernement pour poursuivre la réintégration de ces ouvriers qui n'ont eu d'autre tort que de croire à la parole d'un ministre.

M. Barrois-Brame. — Ce ministre qui a reconnu le droit de grève des cheminots a aussi reconnu le droit de révocation pour les Compagnies.

M. Delesalle. — Que M. Defontaine ajoute à sa proposition : « Si les Compagnies refusent, que la Chambre donne au Gouvernement les armes qu'il a réclamées dans la séance du 14 avril » et nous nous y rallierons.

M. Defontaine. — Nous sommes d'accord. Je sais parfaitement que les cheminots ont pu être poussés à la grève par l'imprudence de M. Barthou déclarant au Sénat que le droit de grève existait pour eux. Ils en ont profité. Mais il n'y eut pas que M. Barthou qui fut imprudent. La Chambre aussi a reconnu le droit de grève.

Au début la grève était purement corporative; il est regrettable que la politique s'y soit infiltrée. On a pris une mesure exceptionnelle, en militarisant les grévistes. Aujourd'hui les Compagnies devraient imiter l'Etat. Nous ne demandons pas la réintégration des saboteurs.

On nous reproche d'exprimer un souhait. Comment, nous ne pourrions pas souhaiter que les cheminots soient réintégrés! Mais nous faisons plus que souhaiter, nous demandons au Gouvernement et au Parlement de poursuivre avec énergie cette réintégration. Quelles sont les armes dont parle M. Chesquière? S'il est dans le secret des dieux, qu'il le dise.

M. Durre. — L'accueil fait à notre camarade Nordet à l'assemblée des actionnaires de la Compagnie du Nord nous prouve que cette Compagnie ne fléchira pas. Il faut donc que le Conseil général encourage le Gouvernement dans son projet de mater les Compagnies.

M. Defontaine. — Je laisse au Gouvernement le soin de prendre les armes qu'il lui faut.

M. Motte. — Je regrette ne pouvoir me rendre à la proposition Defontaine. Il a lâché, il est vrai, les saboteurs. Il y a eu des faits révoltants, n'en déplaise à Lebas qui veut réintégrer les yeux fermés. Toutes les cabines d'aiguillage ont été abandonnées à une heure fixe. On a culbuté des locomotives à Aulnoye.

M. Defontaine. — Je proteste.

M. Motte. — A Aulnoye ou à Hirson.

M. Defontaine. — Quand on accuse, il faut plus de précision.

M. Motte. — Je n'ai pas eu la moindre idée d'attaquer votre chapelle. Que le fait se soit passé à droite ou à gauche, il existe.

M. Remy. — Il a été contesté.

M. Motte. — Tout est contesté. Si les Compagnies ne réintègrent pas, c'est qu'elles ont des raisons. On doit reconnaître qu'elles ont souvent devancé l'initiative de l'Etat; la Compagnie du Nord a donné à ses agents le plus clair de ses dividendes.

M. Durre. — En payant ses gardes-barrières cent sous.

M. Motte. — Il faut du courage pour dire ce que je dis. Je sais bien qu'aux élections on me le reprochera.

M. Vancauwenberghe. — Vos paroles ont dépassé votre pensée.

M. Motte. — Cela m'arrive quelquefois. Il n'en est pas moins vrai que si l'on distrait ce que la Compagnie a versé au profit de son personnel, on reconnaîtra qu'elle a donné des exemples qu'on voudrait voir imiter ailleurs. Une Compagnie a de grandes responsabilités. Ce n'est pas de gaîté de cœur qu'on s'expose au mécontentement d'un personnel ni qu'on commet des injustices envers des employés modèles (on les a appelés ainsi), ce serait aller au rebours du bon sens.

On a prononcé le mot illégalité; la grève était légale. M. Barthou a été catégorique. Mais la déclaration de M. Barthou était double, il reconnaissait que des révocations pourraient suivre la grève. On retient la première partie et on oublie la seconde.

Un fait domine : la Compagnie du Nord a des responsabilités lourdes. Elle nous a habitué à une grande largeur de bourse et de vues. Elle a donné des exemples de solidarité pécuniaire, la meilleure. Je demande le maintien des conclusions du bureau.

M. Delesalle. — M. Motte rappelle les paroles de M. Barthou et souligne qu'elles contenaient les mots de grève et de révocation. Il ne faut pas oublier qu'ensuite on a retiré aux cheminots le droit de grève. Le pays est autorisé à dire aux Compagnies : nous vous avons tirées d'affaire par la militarisation, vous n'avez pas le droit de maintenir les révocations.

M. Saint-Venant fait remarquer que les saboteurs sont étrangers aux syndicats.

M. Motte. — Si cette grève avait duré quinze jours de plus, toutes les usines fermaient. Il ne faut pas l'oublier. A la rentrée parlementaire, souvenez-vous qu'une ovation a été faite à M. Briand qui avait sauvé le pays.

Les votes

La discussion est déclarée close. Nous nous trouvons, dit le président, en présence de trois propositions : 1° les conclusions du bureau; 2° la proposition Defontaine; 3° la motion Delesalle.

On met d'abord aux voix la motion Defontaine avec disjonction.

Regrettant l'attitude rigoureuse des Compagnies, le Conseil général émet le vœu qu'elles se soumettent au désir de la nation et qu'elles suivent l'exemple de l'Etat en réintégrant les agents qui n'ont commis aucun acte de sabotage ou de violence.

Cette première partie est adoptée au scrutin public par 22 voix contre 17.

Engage le Gouvernement et le Parlement à poursuivre avec énergie cette réintégration.

Cette seconde partie est adoptée par 19 voix contre 19, la voix du président qui a voté pour étant prépondérante.

La motion Delesalle repoussée

On vote sur la motion additionnelle des socialistes, ainsi conçue :

Si les Compagnies refusent, que la Chambre donne au Gouvernement les armes qu'il a réclamées dans la séance du 14 avril.

Cette addition est repoussée par 20 voix contre 12 et 6 abstentions.

L'ensemble est repoussé

M. Delesalle. — Nous demandons le vote sur l'ensemble. (Exclamations.) Notre intention est de nous abstenir.

M. Defontaine. — Les deux parties de ma proposition ont été adoptées. Un vote sur l'ensemble emporterait l'adoption de votre motion.

M. Vancauwenberghe déclare qu'il ne votera pas l'ensemble impliquant la motion additionnelle. Ce serait retirer aux Compagnies leur responsabilité et compromettre leur gestion.

On passe à un troisième scrutin public. Les conseillers socialistes se concertent et décident de s'abstenir.

L'ensemble est repoussé par 17 voix contre 7 et 18 abstentions.

M. Defontaine. — Dans ce cas la motion du bureau passe. (Exclamations.)

Les conclusions du bureau adoptées

Il reste la motion du bureau, ainsi conçue :

Le Conseil général émet le vœu que la Compagnie du Nord examine avec la plus grande bienveillance les demandes de réintégration qui lui seraient présentées en tenant compte des états de service des agents et de leur ancienneté.

Cette motion est adoptée par 18 voix contre 11.

LE BUDGET

Le Conseil aborde ensuite l'examen des propositions du budget supplémentaire.

Le rapporteur, M. J. Sirot, laisse entrevoir pour la session d'août la nécessité d'un emprunt. Pour le moment, on peut établir la balance en prenant des disponibilités sur des crédits non employés.

La balance du rapport préfectoral donnait comme recettes 24.147.931 fr. 37, comme dépenses 24.116.334 fr. 74. Ces chiffres sont très peu modifiés.

Le budget est approuvé.

LES DERNIERS RAPPORTS

Le Conseil décide d'en finir aujourd'hui avec les rapports qui restent de façon à terminer la session.

LA LOI sur les ACCIDENTS de TRAVAIL

M. Saint-Venant avait présenté plusieurs vœux tendant à modifier la loi sur les accidents du travail. Le 5e bureau, rapporteur M. Binauld, en a accepté quelques-uns et renvoyé quelques autres au ministère.

Ses conclusions sont adoptées. Plusieurs rapports sont renvoyés à la session d'août.

LE TRAMWAY LANNOY-TOUFFLERS

M. Motte, rapporteur, conclut qu'il faut rendre aisée la jonction du tramway français avec le vicinal belge.

A 6 heures 50, l'ordre du jour étant épuisé, M. le président déclare la session close et la séance levée.

L'Exposition Internationale du Nord de la France

A ROUBAIX

Aujourd'hui, mercredi, 3 mai :

Exposition ouverte de 9 heures du matin à 6 heures 1/2 pour les galeries; de 9 heures du matin à 11 heures pour les jardins.

Le Programme des Fêtes du 4 au 13 mai

Jeudi 4 mai

A 8 heures et demie du soir, au kiosque du Lac, concert par la Fanfare de Lys-lez-Lannoy.

Samedi 6 mai

Inauguration du village sénégalais.

A 8 heures et demie du soir, au kiosque du Lac, concert par la Fanfare de Wasquehal.

Dimanche 7 mai

A 3 heures, au Stadium, grande fête sportive; finale du Championnat de France de football-association, équipes militaires.

Au village flamand, jeux populaires.

Au jardin de l'Horticulture, combats de coqs.

Ouverture du Festival permanent (307 sociétés musicales adhérentes): à 3 heures, au kiosque du Lac, grand concert: 1. la Fanfare de Flers-Breucq; 2. l'Harmonie des Mines de Drocourt.

A 4 heures et demie, au Village flamand, concert par la Philharmonique de Mouvaux.

A 8 heures et demie du soir, au kiosque du Lac, brillante audition musicale par la Fanfare Delattre, de Roubaix.

A 9 heures un quart, illuminations, feu d'artifice.

Lundi 8 mai

A 8 heures et demie, au Village flamand, concert par la Fanfare Delattre, de Roubaix.

Jeudi 11 mai

A 8 heures et demie, au kiosque du Lac, concert par la Fanfare Delattre, de Roubaix.

Samedi 13 mai

A 8 heures et demie, au Village flamand, concert par la Grande Harmonie de Croix.

Le banquet de l'Hôtel de Ville

Nous avons dit, dans le compte-rendu du banquet donné dimanche, à l'Hotel de Ville, que M. Llobet, consul général de la République Argentine, à Paris, avait prononcé un discours, en voici le texte :

DISCOURS DE M. JOSE LLOBET

consul général de la République-Argentine à Paris

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Maire,

Messieurs,

Je vous adresse, M. le Maire, M. le Président de la Chambre de commerce, M. le Président du Comité, mes bien sincères remerciements pour votre aimable invitation aux belles cérémonies d'aujourd'hui, auxquelles j'ai eu l'honneur d'assister avec une intense satisfaction, je vous l'assure.

Les Roubaisiens savent quelle part ils prennent dans le cœur argentin, et combien sont étroits les liens qui nous relient depuis cinquante ans. Ces liens sont tellement considérables que, en raison des industries de la région de Roubaix-Tourcoing, la République-Argentine occupe une place de premier rang dans les rapports commerciaux de la France. Elle est la cinquième, c'est dire qu'elle passe avant plusieurs des grandes nations européennes, et qu'elle est la première de l'Amérique du Sud.

Ces motifs sont suffisants pour que les Argentins prennent part avec la plus vive satisfaction au triomphe que célèbre aujourd'hui cette ville de Roubaix, exemple d'énergie saine et vigoureuse, en inaugurant son magnifique Hôtel de Ville et son importante Exposition.

Vous savez, messieurs, que l'an passé, ma Patrie célébrait le premier centenaire de son existence. Dans ce court délai, chacun sait aussi quelle place importante elle a pris dans le monde commercial. Elle le doit, non seulement aux dons de la nature mais aussi à la fusion des races qui lui ont donné de précieuses énergies.

De la France, nous tenons nos inspirations scientifiques et artistiques; au contact de ses fils vigoureux du Nord : les Roubaisiens, nous prenons des énergies commerciales les plus estimables.

M. le Ministre, j'ai eu l'honneur de fonder à Paris dans le courant de ma carrière, une Chambre de commerce argentine; votre illustre prédécesseur, M. Dupuy, m'a prêté son bienveillant concours pour que le Gouvernement français soit représenté au banquet célébrant son inauguration, trois ministres et de nombreux parlementaires honorent de leur présence cette manifestation; ainsi, nous espérons que vous nous prêterez votre puissant concours pour qu'au jour de l'inauguration de notre palais à l'Exposition de Roubaix le Gouvernement français soit largement représenté.

Permettez-moi, messieurs, de saisir cette belle occasion pour rendre un juste hommage à un des vôtres qui, par son dévouement a conquis la gratitude de l'Argentine, en occupant avec honneur une fonction consulaire : j'ai nommé M. Jules Segard, vice-consul de la République-Argentine, commissaire général honoraire, dont les efforts ont contribué en grande partie à élever rapidement le pavillon de mon pays. Je profite aussi de cette occasion pour féliciter l'éminent architecte, M. Maillard.

Je lève mon verre à la santé du Président de la République française, M. Fallières, à M. le Ministre du Commerce, au Maire de Roubaix, au Président de la Chambre de commerce, à M. Mathon, président, et aux membres du Comité.

Messieurs, à la ville de Roubaix!

* *

Aux personnalités ayant assisté au banquet, nous devons ajouter le nom de M. Louis Coquelz, de Tournai, consul de Perse pour la province de Hainaut, commandeur de l'Ordre du Lion et Soleil, chevalier des Ordres de Léopold et de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, membre du comité exécutif de la participation belge à l'Exposition de Roubaix, qui a accompagné M. Francotte, ancien ministre de Belgique, en remplacement de M. Kym, indisposé.

Les Fêtes du Congrès national de la Préparation militaire

(20, 21 et 22 mai)

Une quinzaine de jours seulement nous séparent maintenant des fêtes inédites à Roubaix, organisées à l'occasion du Congrès national de la préparation militaire. Aussi les membres du Comité redoublent-ils d'efforts pour assurer un succès digne de notre cité et de sa belle exposition.

Nous savons que le dimanche 21 mai, un grand banquet sera donné en l'honneur du Ministre de la guerre à l'Exposition. Ce banquet aura lieu par souscription; les congressistes, membres des sociétés participant aux concours ou du Comité d'organisation, désireux d'y prendre part, sont priés de donner leurs noms à M. Léon Hollerille, président de la commission des fêtes, à l'Hôtel de Ville. Le prix fixé est de cinq francs.

On nous demande aussi dans quelles conditions le public sera admis à suivre les merveilleuses fêtes militaires qui vont se dérouler au stade de l'Exposition?

Disons de suite que les très vastes tribunes établies, permettront à dix mille spectateurs d'en suivre les moindres détails dans les meilleures conditions de confort et voici quels sont les prix qui ont été établis :

Carte d'entrée permanente au stade, 5 fr.; tribune officielle, 5 fr.; tribune d'honneur, 2 fr.; tribunes latérales, 1 fr.; populaires, 0 fr. 50.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, mercredi 3 mai :

Soleil : lever, 4 h. 40. Coucher, 7 h. 15.
Lune : nouvelle du 28. Premier quartier le 5.
Aujourd'hui, Saint Antoine. Demain, Sainte Monique.

La Tentative de Meurtre du "Père-Lachaise"

RENVOI DE L'INCULPÉ DEVANT LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION

M. Houeix, juge d'instruction, vient de clore l'information ouverte contre le nommé Edgard Andelhof, 33 ans, ouvrier horticulteur, qui, le 31 décembre dernier, tenta d'assommer à coups de marteau, la cabaretière de l'estaminet au « Père Lachaise », rue Papin, Mme Veuve Falaize.

Le magistrat instructeur vient de renvoyer le dossier de cette affaire devant la Chambre des mises en accusation.

MARIAGE. — En l'église de Montigny-en-Ostrevent, a été célébré le mariage de Mlle Berthe Boisseau, fille de M. Ed. Boisseau, industriel, et de Mme née Ghienne, avec M. Edmond Delarra, fils de M. Edmond Delarra, fabricant de tissus, à Roubaix, et de Mme, née Bonnet.

M. l'abbé Bonnet, curé de Willems, oncle du marié, a prononcé une touchante allocution, et a reçu le consentement des époux.

Les témoins de la mariée étaient : MM. Ghienne, juge de paix, de Marchiennes, son grand-père, et M. Julien Lebas, ingénieur des arts et manufactures, son oncle; ceux du marié : M. Charles Delarra, son frère, et M. Edouard Delarra, négociant, son oncle.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA 1560e SECTION DES « VÉTERANS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER ». — L'assemblée générale annuelle des « Vétérans des Armées de terre et de mer » aura lieu dimanche prochain, 7 courant, dans la salle des fêtes du siège social « Brasserie du Gymnaste », rue du Grand-Chemin.

L'assemblée, que présidera M. Emile Vitou, chef de bataillon de réserve, sera précédée d'une conférence d'actualité patriotique : « La Médaille de 1870 », sujet complété par l'un des plus émouvants souvenirs de l'année terrible, « le Siège de Belfort ». Celle-ci sera donnée par notre confrère, M. Henri Vandaele.

Tous les anciens militaires de Roubaix et de ses cantons, notamment les anciens combattants de 1870-71, sont priés d'honorer de leur présence cette instructive causerie.

Les portes seront ouvertes à 3 heures; la conférence commencera très exactement à 3 heures et demie.

LE CHORAL NADAUD A PARIS. — Notre excellent orphéon roubaisien, le « Choral Nadaud », dont la réputation est si brillante dans tout le monde musical, a été sollicité de donner son concours à un grand concert de bienfaisance qui devait avoir lieu dimanche prochain, 7 mai, au palais du Trocadéro, à Paris. La commission du Choral Nadaud a accepté, en principe, cette flatteuse invitation, mais, en raison de la date trop rapprochée qui ne permet pas de donner en vue de ce concert la préparation sérieuse indispensable, il a été décidé que la fête serait remise à une date ultérieure.

A L'AVENIR DU FRESNOY. — Réunion générale. Remise de diplômes. — Le Comité de l'Avenir du Fresnoy a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. Alfred Hocque.

Tous les membres sont présents quand s'ouvre la séance, par la lecture des procès-verbaux des dernières réunions.

Parlant de la situation financière qui n'est pas toujours en équilibre, M. Hocque adresse ses plus sincères remerciments au président d'honneur M. Gustave Bouten, dont la générosité, jointe à une parfaite modestie, assure le bon fonctionnement de la société. Celle-ci grandit chaque jour et ses besoins sont plus grands. Elle comprend actuellement quatre sections : militaire, gymnique, pupilles, féminine, avec un effectif total de 107 élèves.

La section militaire doit son développement à l'excellente direction que lui donnent son dévoué commandant, M. Paul Douai, et le sergent instructeur M. Touillé, un brillant sous-officier du 1er régiment d'infanterie.

Les sections : gymnique féminine, pupilles dirigées par les moniteurs Ghesquière et Masely n'ont pas moins de succès. Les répétitions sont régulièrement suivies, les productions déjà mises au point pour les fêtes du 30 avril (quartier Sainte-Elisabeth), du 7 mai (Nœux-les-Mines), du 18 juin (quartier de l'Epeule), du 2 juillet (Exposition), etc., etc.

Des félicitations sont votées aux trois vice-présidents MM. Motat, Dierkens, Vial, aux trésoriers Van Wilderen et Deloddère, aux secrétaires. Ces membres du bureau apportent dans l'alimentation de la société un dévouement inlassable auquel le président rend justice.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est déclaré, mardi après-midi, vers cinq heures, dans le magasin de MM. C. et J. Bernard, négociants épiciers, rue de Lannoy, 9.

Au moment où le personnel procédait à la torréfaction du café, un brin de paille, présume-t-on, entra en contact avec un réchaud à gaz allumé. Une flamme jaillit et communiqua le feu à la cheminée d'évacuation des vapeurs dégagées.

Cette cheminée en s'échauffant, communiqua elle-même le feu à un plancher qui fut endommagé, de même qu'une certaine quantité de café.

Les dégâts sont évalués à quelques centaines de francs. Les pompiers informés, se sont rendus rue de Lannoy, mais n'ont pas eu à intervenir.

UNE MAISON CAMBRIOLÉE RUE DE LA MACKELLERIE. — De hardis malfaiteurs ont profité de ce que les époux Delahaye-Labis, demeurant rue de la Mackellerie, 159, étaient sortis de chez eux, hier soir, pour pénétrer dans leur habitation.

A leur retour, vers onze heures et demie, M. et Mme Delahaye-Labis constatèrent que la porte de la rue avait été ouverte à l'aide de pesées, et que le rez-de-chaussée de la maison avait été visité par des malfaiteurs.

Les meubles avaient été fouillés; une montre en acier doré avait disparu ainsi qu'une chaîne de dame et deux fume-cigares. M. Delahaye évalue à une trentaine de francs, le montant du préjudice qui lui est causé par le vol.

Plainte a été déposée à M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a chargé le service de la sûreté de rechercher les malfaiteurs.

ASSUREZ-VOUS contre le vol, Compagnie **L'Union**, 9, Place Vendôme, Paris. Agent à Roubaix : G. Peuscart, 23, r. des Fabricants.

LA PELURE D'OIGNON. — Mardi matin, Mme Julienne Sagès, âgée de 35 ans, demeurant rue du Fort, cour Honoré, 2, vaquait aux travaux du ménage. Elle glissa sur une pelure de légume et tomba. Dans sa chute, elle se fractura le tibia de la jambe gauche.

M. le docteur Delahousse a fait conduire la blessée à l'hôpital de la Fraternité.

PHONOLIST, piano électr. de salon, se joue aussi à la main. Merveille d'art et mécan. Jeu artist. incomp. des plus gr. pianistes. Mme SCREPEL, 138, Gde-Rue, Rx. Tél. 21.12. 214-4

DEUX CHUTES. — M. Jules Duponchelle, âgé de 55 ans, tisserand, demeurant rue de Tourcoing, cour Dutrannoy, a fait une chute sur le trottoir, à proximité de son domicile. Il s'est luxé l'épaule gauche.

— Un accident identique est arrivé à M. Edouard Beutin, 68 ans, ouvrier de peignage, rue des Anges, 84, qui s'est fait une entorse de la jambe gauche.

Ces deux blessés ont reçu les soins de M. le docteur Carette et ont été conduits à l'hôpital de la Fraternité.

CONSERVATION DE FOURRURES PENDANT L'ÉTÉ. H. Thieffry, 66, bis Gde-Rue. 6224

VOL D'UN VÉLO. — M. Jules D'Halluin, dessinateur industriel, demeurant rue du Tilleul, 4, avait déposé son vélo dans le couloir qui mène au bureau du secrétariat général de l'Exposition, où il se rendait afin de demander sa carte d'abonnement.

A sa sortie, M. Jules D'Halluin eut la désagréable surprise de constater que sa machine avait disparu. Il a déposé une plainte à M. Delteil, comm